

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2021-12-32
COMITE SYNDICAL DU 07 DECEMBRE 2021

GRILLE TARIFAIRE 2022 DE LA REDEVANCE INCITATIVE

L'an deux mil vingt et un, le 07 décembre à 18H, le Comité Syndical de l'USTOM du Castillonnais et du Réolais dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire de ses séances, après convocation légale, à la salle Communautaire de Sauveterre de Guyenne, sous la présidence de M. Christian Malandit-Sallaud.

Date de la convocation : 01 décembre 2021

Délégués en exercice : 39

Délégués présents : 20

Pouvoirs : 10

Secrétaire de séance : Fabrice MICHEL

Présents : Philippe CHUCHE, Responsable administratif et financier, Caroline PLUCHET, Responsable du service exploitation, Sabine OESTEREICH, assistante de direction ;

Le quorum est atteint, le Comité Syndical peut délibérer valablement.

Présents :

Communauté de communes de Castillon-Pujols : FAURE Charles, LAVIGNAC Marie-Claude,
Communauté de communes de l'Entre Deux Mers : BRIS Daniel, MIQUEU Christophe, MOTHES
Christophe (pouvoir de MALAMBIC Benjamin), GRADIT Olivier / **Communauté de communes du
Grand St Emilionnais** : ALFONSO CHARIOL Agnès (pouvoir de BOURDIER Christian et
GUIMBERTEAU Yannick), MICHEL Fabrice / **Communauté de communes de Montaigne Montravel** :
BOUTY Gilbert (pouvoir de BOIDÉ Thierry et MARTY Sylvain), LAPEROUSSAZ Patrick, REY Jean-Louis
/ **Communauté de communes du Pays Foyen** : GARCIA Miguel, GROSSIAS Mireille, MAS François
(pouvoir de PLAT Tristan et ROBERT Pierre) / **Communauté de communes du Réolais en Sud
Gironde** : ARDOUIN Eliam, CHAMPAGNE Marie-Claude, MALANDIT-SALLAUD Christian (pouvoir de
BOUDENS David et LAMARCHE Alexandre), MARTY Bruno, MERCIER Bastien, PAGNOCCA David
(pouvoir de LABARBE Anne-Marie).

Absents ayant donné pouvoir :

Communauté de communes de Castillon-Pujols : BOURDIER Christian (pouvoir à ALFONSO-
CHARIOL Agnès) / **Communauté de communes de l'Entre Deux Mers** : MALAMBIC Benjamin
(pouvoir à MOTHES Christian) / **Communauté de communes du Grand St Emilionnais** :
GUIMBERTEAU Yannick (pouvoir à ALFONSO-CHARIOL Agnès) / **Communauté de communes de
Montaigne Montravel** : BOIDÉ Thierry (pouvoir à BOUTY Gilbert), MARTY Sylvain (pouvoir à BOUTY
Gilbert) / **Communauté de communes du Pays Foyen** : BOUDENS David (pouvoir à MALANDIT-
SALLAUD Christian), PLAT Tristan (pouvoir à MAS François), ROBERT Pierre (pouvoir à MAS François)
/ **Communauté de communes du Réolais en Sud Gironde** : LABARBE Anne-Marie (pouvoir à
PAGNOCCA David), LAMARCHE Alexandre (pouvoir à MALANDIT-SALLAUD Christian).

Absents excusés :

Communauté de communes de Castillon-Pujols : ANGELY Jacques, BREILLAT Jacques, CESAR
Gérard, POIVERT Liliane, THIBEAU Daniel / **Communauté de communes du Pays Foyen** : LACHAIZE
Yolande, MARGOUILLE Michel, ROUBINEAU Jean Pierre, MONGET Olivier.

GRILLE TARIFAIRE 2022 DE LA REDEVANCE INCITATIVE

Le Comité Syndical du Castillonnais et du Réolais, sur rapport de Monsieur le Président,

Vu Le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la délibération n°2020-12-34 du 09 décembre 2020,

Vu la convention de partenariat signée avec les Communautés de Communes membres de l'USTOM,

Vu les simulations financières liées à la redevance incitative,

Vu le rapport d'orientation budgétaire du 23 novembre 2021 préparatoire au budget 2022,

Considérant les rejets des grilles tarifaires lors des Comités Syndicaux du 23/11/2021 et du 30/11/2021,

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical, à la majorité (25 voix pour, 5 abstentions, 0 voix contre) :

- **ACCEPTE** le projet de grille tarifaire de la redevance incitative, applicable au 1er janvier 2022 auprès des usagers particuliers, professionnels et administrations, telle que suivant :



TRAVAIL AU JOURD'HUI POUR PROTÉGER DEMAIN

Grille Tarifaire de la Redevance Incitative 2022

VOLUME BAC ET SAC		ABONNEMENT HT	PART VARIABLE HT (LEVEES SUPPLEMENTAIRES) prix /L : 0,0427	PART VARIABLE TTC (LEVEES SUPPLEMENTAIRES) prix /L : 0,0469	PART FIXE HT (ABONNEMENT + FORFAIT 18 LEVEES) prix /L : 0,0427	PART FIXE TTC (ABONNEMENT + FORFAIT 18 LEVEES) prix /L : 0,0469
HABITATS INDIVIDUELS ET COLLECTIFS						
BACS PUCES	90	131,37	3,84	4,22	200,49	220,54
	120	131,37	5,12	5,63	223,53	245,88
	240	131,37	10,25	11,28	315,87	347,46
	340	131,37	14,52	15,97	392,73	432,00
	660	131,37	28,18	31,00	638,61	702,47
	770	131,37	32,88	36,17	723,21	795,53
SACS PREPAYES / Ouverture Bornes	1 Pers.	131,37	Prix rouleau 25X50l 53,40	Prix rouleau 25X50l 58,74	184,77	203,25
	2 Pers.	131,37	OU	OU	238,17	261,99
	3 Pers.	131,37	Prix rouleau 25X25l 26,70	Prix rouleau 25X25l 29,37	291,57	320,73
	4 Pers.	131,37			344,97	379,47
	5 Pers.	131,37			398,37	438,21
	6 Pers.	131,37			451,77	496,95
l'ouverture de borne supplémentaire 2,14 HT / 2,35 TTC						
PROFESSIONNELS						
BACS PUCES	90	260,74	3,84	4,22	329,86	362,85
	120	260,74	5,12	5,63	352,90	388,19
	240	260,74	10,25	11,28	445,24	489,76
	340	260,74	14,52	15,97	522,10	574,31
	660	260,74	28,18	31,00	767,98	844,78
	770	260,74	32,88	36,17	852,58	937,84
SACS PREPAYES ou Ouverture Bornes		260,74	53,40	58,74	314,14	345,55
		Prix du rouleau supplémentaire	25 sacs de 50l 53,40 HT / 58,74 TTC	25 sacs de 25l 26,70 HT / 29,37 TTC		
l'ouverture de borne supplémentaire 2,14 HT / 2,35 TTC						
ADMINISTRATIONS						
BACS PUCES	90	213,63	3,84	4,22	282,75	311,03
	120	213,63	5,12	5,63	305,79	336,37
	240	213,63	10,25	11,28	398,13	437,94
	340	213,63	14,52	15,97	474,99	522,49
	660	213,63	28,18	31,00	720,87	792,96
	770	213,63	32,88	36,17	805,47	886,02
SACS PREPAYES ou Ouverture Bornes		213,63	53,40	58,74	267,03	293,73
		Prix du rouleau supplémentaire	25 sacs de 50l 53,40 HT / 58,74 TTC	25 sacs de 25l 26,70 HT / 29,37 TTC		
l'ouverture de borne supplémentaire 2,14 HT / 2,35 TTC						

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette décision,
- informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures.

Certifiée exécutoire par réception
Sous Préfecture le :

Par publication ou notification le :

Le Président,

Christian MALANDIT-SALLAUD

